

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC96

présenté par

Mme Meunier, M. Minot, M. Reiss, M. Boucard et Mme Kuster

-----

### ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 1, insérer les mots :

« Sous réserve de volontariat et en accord avec la collectivité territoriale, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte se comprend par lui même.